



BULLETIN DE SAINT-GEORGES

n° 381 · Janvier 2026

www.eglisesaintgeorges.com secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr



Abbé Laurent SPIRET

Recteur 06 14 18 07 61

l.spriet@lyon.catholique.fr

Abbé Laurent GUIMON

Chaplain 06 98 10 40 10

l.guimon@lyon.catholique.fr

Abbé Matthieu GRENIER

Chaplain 06 59 39 89 92

mgrenier85@gmail.com

Abbé Thibaud PERRUCHOT

Diacre 06 50 04 07 58

tperruchot@hotmail.fr

Frère Sébastien GRATREAUD

06 50 77 98 33

freresebastieng@gmail.com

Maison Sainte-Blandine (MSB), 12 bis rue Sala 69002 Lyon. Téléphone : 04 72 77 07 90

Cinquième “parole de vie” : “tu ne tueras pas l’innocent” (Ex 23, 7)

Sur son lit de mort, le grand professeur Jérôme Lejeune a dit : “Mes enfants, si je peux vous laisser un seul message, le plus important de tous, c'est celui-ci : nous sommes dans la main de Dieu”.

C'est une vérité toute simple et toute consolante mais l'homme contemporain peine à la recevoir ou même ne veut pas l'entendre : nous sommes des créatures. Nous sommes dépendants de Dieu. Nous recevons la vie. Nous ne sommes pas propriétaires de la vie. Nous devrons rendre compte de notre vie à Celui qui en est le seul Maître et la source : Dieu. L'homme n'existe pas sans Dieu. Dieu précède l'homme. Dieu prend soin de l'homme parce qu'il l'aime : Il est provident. L'homme est dans la main de Dieu. Il lui doit tout. Il peut se reposer en Dieu.

Avec sa clarté habituelle, Benoit XVI a dit à la Pentecôte 2009 : “l'être humain semble aujourd'hui s'affirmer comme un dieu et vouloir transformer le monde en excluant, en mettant de côté, ou même en refusant le Créateur de l'univers. L'homme ne veut plus être image de Dieu, mais de lui-même ; il se déclare autonome, libre et adulte. Il est évident qu'une telle attitude révèle un rapport non authentique avec Dieu, conséquence d'une fausse image qu'il s'est faite de Lui, comme l'enfant prodigue de la parabole évangélique qui croit se réaliser lui-même en s'éloignant de la maison de son père”. Or, nous savons qu'à cause de son choix erroné cet enfant a connu la misère et l'autodestruction. Seule la miséricorde du Père, qui est allée au-devant de lui, l'a sauvé. L'homme contemporain se prend souvent pour Prométhée et pour Adam : il écoute le serpent, il se prend pour Dieu, il veut définir par lui-même ce qui est bien et ce qui est mal, il veut se faire Dieu. Il se détourne de Dieu pour son plus grand malheur. Il ne veut dépendre de rien ni de personne, surtout pas de Dieu. L'homme veut être la mesure de l'homme.

En se reconnaissant dépendant, l'homme doit respecter ce don de Dieu qu'est la vie humaine. Toute vie humaine est sacrée. Toute personne humaine a une dignité inammissible. C'est la raison pour laquelle, saint Jean-Paul II a écrit solennellement dans son encyclique *Evangelium vitae* : “avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses Successeurs, en communion avec tous les évêques de l'Eglise catholique, je confirme que tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours gravement immoral. Cette doctrine, fondée sur la loi non écrite que tout homme découvre dans son cœur à la lumière de la raison (cf. Rm 2, 14-15), est réaffirmée par la Sainte Ecriture, transmise par la Tradition de l'Eglise et enseignée par le Magistère ordinaire et universel. La décision délibérée de priver un être humain innocent de sa vie est toujours mauvaise du point de vue moral et ne peut jamais être licite, ni comme fin, ni comme moyen en vue d'une fin bonne. En effet, c'est une grave désobéissance à la loi morale, plus encore à Dieu lui-même, qui en est l'auteur et le garant ; cela contredit les

Textes à méditer en lien avec l'édito

Parole de Dieu

Tu ne commettras pas de meurtre (Ex 20, 13).

Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : "Tu ne tueras pas. Celui qui tuera sera passible du jugement." Et moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère sera passible du jugement (Mt 5, 21-22).

Je demanderai compte du sang de chacun de vous ... Qui verse le sang de l'homme, par l'homme aura son sang versé. Car à l'image de Dieu l'homme a été fait (Gn 9, 5-6).

Tu ne tueras pas l'innocent ni le juste (Ex 23, 7).

Avant d'être façonné dans le ventre maternel, je te connaissais. Avant ta sortie du sein, je t'ai consacré (Jr 1, 5 ; cf. Jb 10, 8-12 ; Ps 22, 10-11).

Mes os n'étaient point cachés devant toi quand je fus fait dans le secret, brodé dans les profondeurs de la terre (Ps 139, 15).

Catéchisme de l'Eglise Catholique

2261 Le meurtre volontaire d'un innocent est gravement contraire à la dignité de l'être humain, à la règle d'or et à la sainteté du Créateur. La loi qui le proscrit est universellement valable : elle oblige tous et chacun, toujours et partout.

vertus fondamentales de la justice et de la charité. Rien ni personne ne peut autoriser que l'on donne la mort à un être humain innocent, fœtus ou embryon, enfant ou adulte, vieillard, malade incurable ou agonisant. Personne ne peut demander ce geste homicide pour soi ou pour un autre confié à sa responsabilité, ni même y consentir, explicitement ou non. Aucune autorité ne peut légitimement l'imposer, ni même l'autoriser". Aucune autorité : pas même une loi de la République ou un oukase d'une loge maçonnique. Car il faut "rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César". César n'a pas de pouvoir infini pour décréter les chemins du "progrès"... César mourra et César rendra des comptes à son Créateur. César n'est qu'un homme : il n'est pas Dieu. Et chacun de nous est le gardien de son frère, contrairement à ce que déclarait Caïn après avoir tué son frère Abel.

Le Seigneur demeure le seul juge des vivants et des morts (cf. 2 Tm 4,1) car Lui seul sonde les reins et les coeurs (cf. Jr 17, 10), les intentions et les histoires personnelles avec toutes leurs complexités. Laissons-lui le jugement des personnes et des consciences. En revanche n'ayons pas peur d'appeler les réalités par leur nom car "malheur à ceux qui appellent le mal bien, et le bien mal ; qui changent les ténèbres en lumière et la lumière en ténèbres ; qui changent l'amertume en douceur, et la douceur en amertume" (Is 5, 20-21). C'est pourtant ce que nous voyons et vivons actuellement à grande échelle : après le prétendu droit de disposer de son corps pour justifier le meurtre des tout petits, César propose de pouvoir tuer en toute impunité afin de "mourir dans la dignité". Qui ne voit derrière ces mensonges la marque de celui qui est le "père du mensonge" et "homicide depuis le commencement" (Jn 8, 44) ? A chacun de nous de se placer librement sous l'étendard du Christ ou sous celui de satan (cf. *Exercices spirituels de Saint Ignace de Loyola*).

"Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements" (Jn 14, 15).

Abbé Laurent Spriet +

2263 La défense légitime des personnes et des sociétés n'est pas une exception à l'interdit du meurtre de l'innocent que constitue l'homicide volontaire." L'action de se défendre peut entraîner un double effet : l'un est la conservation de sa propre vie, l'autre la mort de l'agresseur ... L'un seulement est voulu ; l'autre ne l'est pas " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 64, 7).

2265 En plus d'un droit, la légitime défense peut être un devoir grave, pour qui est responsable de la vie d'autrui. La défense du bien commun exige que l'on mette l'injuste agresseur hors d'état de nuire. A ce titre, les détenteurs légitimes de l'autorité ont le droit de recourir même aux armes pour repousser les agresseurs de la communauté civile confiée à leur responsabilité.

2266 L'effort fait par l'Etat pour empêcher la diffusion de comportements qui violent les droits de l'homme et les règles fondamentales du vivre ensemble civil, correspond à une exigence de la protection du bien commun. L'autorité publique légitime a le droit et le devoir d'infier des peines proportionnelles à la gravité du délit. La peine a pour premier but de réparer le désordre introduit par la faute. Quand cette peine est volontairement acceptée par le coupable, elle a valeur d'expiation. La peine, en plus de protéger l'ordre public et la sécurité des personnes, a un but médicinal : elle doit, dans la mesure du possible, contribuer à l'amendement du coupable.

2267 Pendant longtemps, le recours à la peine de mort de la part de l'autorité légitime, après un procès régulier, fut considéré comme une réponse adaptée à la gravité de certains délits, et un moyen acceptable, bien qu'extrême, pour la sauvegarde du bien commun.

Aujourd'hui on est de plus en plus conscient que la personne ne perd pas sa dignité, même après avoir commis des crimes très graves. En

outre, s'est répandue une nouvelle compréhension du sens de sanctions pénales de la part de l'État. On a également mis au point des systèmes de détention plus efficaces pour garantir la sécurité à laquelle les citoyens ont droit, et qui n'enlèvent pas définitivement au coupable la possibilité de se repentir.

C'est pourquoi l'Église enseigne, à la lumière de l'Évangile, que « la peine de mort est inadmissible car elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne » [François, *Discours aux Participants à la Rencontre organisée par le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation*, 11 octobre 2017] et elle s'engage de façon déterminée, en vue de son abolition partout dans le monde.

2270 La vie humaine doit être respectée et protégée de manière absolue depuis le moment de la conception. Dès le premier moment de son existence, l'être humain doit se voir reconnaître les droits de la personne, parmi lesquels le droit inviolable de tout être innocent à la vie (cf. CDF, instr. " *Donum vitæ* " 1, 1).

2271 Depuis le premier siècle, l'Église a affirmé la malice morale de tout avortement provoqué. Cet enseignement n'a pas changé. Il demeure invariable. L'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme une fin ou comme un moyen, est gravement contraire à la loi morale :

Tu ne tueras pas l'embryon par l'avortement et tu ne feras pas périr le nouveau-né (Didaché 2, 2 ; cf. Barnabé, ep. 19, 5 ; Epître à Diognète 5, 5 ; Tertullien, apol. 9).

Dieu, maître de la vie, a confié aux hommes le noble ministère de la vie, et l'homme doit s'en acquitter d'une manière digne de lui. La vie doit donc être sauvegardée avec soin extrême dès la conception : l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables (GS 51, § 3).

2272 La coopération formelle à un avortement constitue une faute grave. L'Église sanctionne d'une peine canonique d'excommunication

ce délit contre la vie humaine. " Qui procure un avortement, si l'effet s'en suit, encourt l'excommunication latæ sententiaæ " (CIC, can. 1398) " par le fait même de la commission du délit " (CIC, can. 1314) et aux conditions prévues par le Droit (cf. CIC, can. 1323-1324). L'Église n'entend pas ainsi restreindre le champ de la miséricorde. Elle manifeste la gravité du crime commis, le dommage irréparable causé à l'innocent mis à mort, à ses parents et à toute la société.

2274 Puisqu'il doit être traité comme une personne, dès la conception, l'embryon devra être défendu dans son intégrité, soigné et guéri, dans la mesure du possible comme tout autre être humain.

Le diagnostic prénatal est moralement licite, " s'il respecte la vie et l'intégrité de l'embryon et du fœtus humain, et s'il est orienté à sa sauvegarde ou à sa guérison individuelle ... Il est gravement en opposition avec la loi morale, quand il prévoit, en fonction des résultats, l'éventualité de provoquer un avortement. Un diagnostic ne doit pas être l'équivalent d'une sentence de mort " (CDF, instr. " Donum vitæ " 1, 2).

2277 Quels qu'en soient les motifs et les moyens, l'euthanasie directe consiste à mettre fin à la vie de personnes handicapées, malades ou mourantes. Elle est moralement irrecevable.

Ainsi une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer la douleur, constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur. L'erreur de jugement dans laquelle on peut être tombé de bonne foi, ne change pas la nature de cet acte meurtrier, toujours à proscrire et à exclure.

2278 La cessation de procédures médicales onéreuses, périlleuses, extraordinaires ou disproportionnées avec les résultats attendus peut être légitime. C'est le refus de " l'acharnement thérapeutique ". On ne veut pas ainsi donner la mort ; on

accepte de ne pas pouvoir l'empêcher. Les décisions doivent être prises par le patient s'il en a la compétence et la capacité, ou sinon par les ayant droit légaux, en respectant toujours la volonté raisonnable et les intérêts légitimes du patient.

2279 Même si la mort est considérée comme imminente, les soins ordinairement dus à une personne malade ne peuvent être légitimement interrompus. L'usage des analgésiques pour alléger les souffrances du moribond, même au risque d'abréger ses jours, peut être moralement conforme à la dignité humaine si la mort n'est pas voulue, ni comme fin ni comme moyen, mais seulement prévue et tolérée comme inévitable. Les soins palliatifs constituent une forme privilégiée de la charité désintéressée. A ce titre ils doivent être encouragés.

2280 Chacun est responsable de sa vie devant Dieu qui la lui a donnée. C'est Lui qui en reste le souverain Maître. Nous sommes tenus de la recevoir avec reconnaissance et de la préserver pour son honneur et le salut de nos âmes. Nous sommes les intendants et non les propriétaires de la vie que Dieu nous a confiée. Nous n'en disposons pas.

2281 Le suicide contredit l'inclination naturelle de l'être humain à conserver et à perpétuer sa vie. Il est gravement contraire au juste amour de soi. Il offense également l'amour du prochain, parce qu'il brise injustement les liens de solidarité avec les sociétés familiale, nationale et humaine à l'égard desquelles nous demeurons obligés. Le suicide est contraire à l'amour du Dieu vivant.

2282 Des troubles psychiques graves, l'angoisse ou la crainte grave de l'épreuve, de la souffrance ou de la torture peuvent diminuer la responsabilité du suicidaire.

2283 On ne doit pas désespérer du salut éternel des personnes qui se sont donné la mort. Dieu peut leur ménager par les voies que lui seul connaît, l'occasion d'une salutaire repentance. L'Église prie pour les personnes qui ont attenté à leur vie.

2284 Le scandale est l'attitude ou le comportement qui portent autrui à faire le mal. Celui qui scandalise se fait le tentateur de son prochain. Il porte atteinte à la vertu et à la droiture ; il peut entraîner son frère dans la mort spirituelle. Le scandale constitue une faute grave si par action ou omission il entraîne délibérément autrui à une faute grave.

2286 Le scandale peut être provoqué par la loi ou par les institutions, par la mode ou par l'opinion.

Ainsi se rendent coupables de scandale ceux qui instituent des lois ou des structures sociales menant à la dégradation des mœurs et à la corruption de la vie religieuse, ou à des " conditions sociales qui, volontairement ou non, rendent ardue et pratiquement impossible une conduite chrétienne conforme aux commandements " (Pie XII, discours 1^{er} juin 1941). Il en va de même des chefs d'entreprises qui portent des règlements incitant à la fraude, des maîtres qui " exaspèrent " leurs enfants (cf. Ep 6, 4 ; Col 3, 21) ou de ceux qui, manipulant l'opinion publique, la détournent des valeurs morales.

2290 La vertu de tempérance dispose à éviter toutes les sortes d'excès, l'abus de la table, de l'alcool, du tabac et des médicaments. Ceux qui en état d'ivresse ou par goût immoderé de la vitesse, mettent en danger la sécurité d'autrui et la leur propre sur les routes, en mer ou dans les airs, se rendent gravement coupables.

2291 L'usage de la drogue inflige de très graves destructions à la santé et à la vie humaine. En dehors d'indications strictement thérapeutiques, c'est une faute grave. La production clandestine et le trafic de drogues sont des pratiques scandaleuses ; ils constituent une coopération directe, puisqu'ils y incitent, à des pratiques gravement contraires à la loi morale.

SERVICES

Nous recherchons de bonnes volontés !

Nous recherchons des personnes volontaires et bénévoles pour :

- Aider les abbés à trouver des dons pour les travaux dans l'église Saint-Georges.

- Devenir parrain ou marraine de confirmation d'un ou d'une néophyte. Renseignements auprès de l'abbé Spriet.

- S'engager dans l'association "La jarre de Sarepta" au niveau local et dans la communauté de Saint-Georges. Contacter le secrétariat.

- Faire du ménage à l'église une fois par semaine ou de temps à autres.
Mail:anne.pouliquencheneaux@hotmail.fr

- Pour apporter soit des courses une fois par mois aux abbés, soit des repas pour une journée (déjeuner et dîner) une fois par mois. Contact :
Aude Coffinière -
aude.coffineres@wanadoo.fr.

Nous vous remercions vivement !

"Fraternités de disciples-missionnaires"

Vous souhaitez intégrer une "Fraternité de disciples-missionnaires" à la rentrée afin de développer votre vie chrétienne mais aussi pour aider à accueillir et à intégrer les catéchumènes et les néophytes dans notre communauté et dans l'Eglise, inscrivez-vous en contactant l'abbé Spriet : abbespriet@gmail.com

"Devenir membre de l'association loi 1901 "Les amis de Saint-Georges" (AMISSAGE)

L'abbé Spriet vous propose de devenir "membre actif" ou "membre bienfaiteur" de l'association AMISSAGE, reconnue par la Préfecture de Lyon, qui a pour objet : "la restauration, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, notamment mobilier, de l'église Saint-Georges (tels que les vitraux, les boiseries, les confessionnaux, les bancs de communion, les orgues ou encore les autels), sise quai Fulchiron à Lyon (5ème arrondissement), en contribuant notamment, en dehors de toute activité cultuelle : aux travaux de réparation et d'entretien, à l'organisation occasionnelle de concerts, à la recherche des fonds pour poursuivre le but décrit ci-dessus. Plus largement, l'association a pour objet la mise en valeur de l'église Saint-Georges, de soutenir ses activités culturelles, et la participation au rayonnement du patrimoine culturel du quartier". La cotisation annuelle est de : 5 euros pour devenir "membre actif" et de 20 euros pour devenir "membre bienfaiteur".

Vous pouvez envoyer votre chèque à l'ordre "AMISSAGE cotisation annuelle 2025-2026" au 12 bis rue Sala ou donner votre chèque à l'abbé Spriet en main propre.

Soirée pour les néophytes le vendredi 31 janvier à 20h30 au 12 bis rue Sala (Maison ste Blandine)

Cette réunion s'adresse à ceux et celles qui ont reçu le sacrement du baptême et/ou de la confirmation en tant qu'adultes ces dernières années. Soucieux de vous accompagner au mieux dans votre itinéraire de foi à la suite du Christ Jésus, l'abbé Spriet vous propose de venir le vendredi 31 janvier à 20h30 au 12 bis rue Sala pour une soirée d'échange fraternel pour entendre vos besoins, réfléchir avec vous et mettre en place ce dont vous avez besoin le cas échéant.

Si vous comptez venir, merci de m'envoyer un mail à abbespriet@gmail.com

Le site internet de Saint-Georges : une source majeure d'informations et d'inspirations

Le site internet de Saint-Georges vous permet de vous inscrire aux "annonces électroniques hebdomadaires" pour être toujours au courant des activités proposées tout au long de l'année ainsi que beaucoup d'autres informations utiles tant à l'échelle de l'Eglise universelle que particulière (diocèse).

En page d'accueil vous trouvez le programme de la semaine (Messes, confessions, adoration eucharistique, chapelet, activités, etc...).

Le "Groupe vocationnel" (vocations sacerdotales et religieuses)

Un groupe pour garçons et filles de 18-30 ans a vu le jour à l'église Saint-Georges. Que vous soyez certain(e) d'être appelé(e) ou pas certain(e). Un lundi tous les deux mois de 20h30 à 22h à la Maison Sainte-Blandine (temps de *lectio divina* puis échange en groupe et en individuel) pour être accompagné(e) dans le discernement de sa vocation personnelle. Présence de l'abbé Laurent Spriet à toutes les rencontres. Interventions de personnes extérieures (prêtres, religieuses, etc...) et organisation de week-end en abbayes.

Dates des rencontres : cf. site internet.
Contact : abbé Spriet, abbespriet@gmail.com

Travaux intérieurs de l'église Saint-Georges

Nous comptons sur vous (a) pour trouver des entreprises pour nous faire des dons défiscalisés, (b) pour nous faire un personnel (avec reçu fiscal le cas échéant). Il suffit de scanner cedon QR code pour rejoindre le site du diocèse de Lyon.

Merci à toutes les personnes qui ont déjà fait un don.



ACCUEIL SAINT MARTIN : aide auprès des pauvres de la rue

Les mercredis et vendredis soirs de 19h30 à 21h30
Contact : 07 56 84 85 40 (possibilité de laisser un message) ou Frère Sébastien (06 50 77 98 33)

Permanence de confessions le lundi 19 janvier 2026 de 20h30 à 22h

L'abbé Spriet assure cette permanence une fois par mois.

Elle est spécialement destinée aux pères et mères de famille, mais pas exclusivement.

Mercredi des Cendres : demande de volontaires

Depuis plusieurs années nous constatons que beaucoup de personnes viennent participer à la Messe du Mercredi des cendres au soir à l'église (18h30). Parmi elles il y en a beaucoup qui ne sont pas baptisées et qui n'ont reçu aucun enseignement religieux.

Nous avons donc besoin de VOLONTAIRES pour endosser un gilet rouge de Saint-Georges en vue d'accueillir ces personnes et les aider à comprendre ce qu'est le carême (des feuilles seront mises à disposition et pourront être distribuées).

Pour vous inscrire :



Visite pastorale de notre Archevêque les 13 et 14 juin 2026

Ancrée de la longue date dans la tradition de l'Eglise, la visite pastorale permet au successeur des Apôtres (l'évêque) de mieux connaître la réalité humaine de son diocèse, de vérifier la qualité évangélique de la vie des communautés, d'affermir les fidèles dans la foi. Notre Archevêque nous visitera l'année prochaine. C'est une grâce qui nous est faite.

Cette visite est prévue par le droit de l'Eglise :

Can. 396 - § 1. L'Évêque est tenu par l'obligation de visiter chaque année son diocèse en tout ou en partie, de telle sorte qu'il le visitera en entier au moins tous les cinq ans, par lui-même ou, s'il est légitimement empêché, par l'Évêque coadjuteur ou l'Évêque auxiliaire, par le Vicaire général ou le Vicaire épiscopal, ou bien par un autre prêtre.

Can. 397 - § 1. Sont soumis à la visite ordinaire de l'Évêque les personnes, les institutions catholiques, les choses et les lieux sacrés qui se trouvent dans le diocèse.

Groupe de prière pour les mamans afin d'obtenir des vocations sacerdotales et religieuses

Le nombre de prêtres en France est déjà insuffisant et l'avenir risque d'être plus difficile encore, sauf si nous vivons un sursaut de prière à cette intention. En Italie des mères de famille ont prié avec un succès fulgurant (cf. Lu di Monferrato, un petit village où il s'est passé quelque chose d'extraordinaire).

Nous proposons à des mères de famille de faire partie d'un groupe au fonctionnement à la fois efficace et très souple (13 mamans sont déjà inscrites) :

- chaque mère de famille s'engage à offrir une communion d'un dimanche par mois pour demander des vocations sacerdotales et religieuses en France, et s'il plaît à Dieu, dans sa propre famille,
- chaque mère de famille s'engage à prier un chapelet par semaine à cette intention (si possible devant le Saint-Sacrement mais ce n'est pas obligatoire),
- chaque mère de famille récite dans son cœur cette prière après la Messe dominicale : "Seigneur, faites que l'un de mes fils soit prêtre ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, un saint prêtre. Amen".

Ou bien pour les mères qui ont des filles : "Seigneur, faites que l'une de mes filles soit religieuse ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, une sainte religieuse. Amen". Merci pour la France de demain !

Jardin (38) et Bourg-de-Thizy (69)

Notre Archevêque, à la demande de Mgr Eychenne (évêque de Grenoble et Vienne), continuera à nous envoyer l'année prochaine pour servir les fidèles laïcs qui se rassembleront à l'église Saint-Théodore dans la commune de Jardin (38200) à 10h (deux dimanches par mois). Nous assurons ce service depuis trois ans dans l'église Notre-Dame de l'Isle. Cette église est fermée au culte pour des raisons de sécurité à partir du 1er septembre 2025. Par ailleurs, notre Archevêque nous envoie aussi, deux fois par mois, servir les fidèles laïcs de la région de Bourg-de-Thizy à 17h45.

Pourquoi choisir la quête prélevée ?

- 1) Pour vous simplifier la vie : plus besoin d'avoir de la monnaie dans vos poches.
- 2) Si vous payez des impôts : vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur (cf. infra).
- 3) Saint-Georges peut anticiper son budget, en comptant sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie.
- 4) C'est une façon discrète et efficace de donner à la quête.

Comment se lancer ?

La quête prélevée c'est un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. C'est très facile à mettre en place.

Il suffit d'aller ici : <https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>, ensuite sur le côté droit de la page, vous tapez le code postale "69005" puis vous sélectionnez "église Saint-Georges" et vous vous laissez guider.

Si vous êtes imposable, quelles sont les avantages ?

Grâce à la quête prélevée, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don jusqu'à 554 € puis 66 % au-delà, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de donner 480 € par an (soit 40 € par mois) pour un coût réel de 120 € après déduction fiscale. Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus !

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées. Tous les diocèses de France ne bénéficient pas de cet avantage. Profitez-en ici à Lyon.

Avec la quête prélevée : tout le monde est gagnant.

FORMATION SUR LA VERTU ET LA PRIÈRE DE GRATITUDE (ACTION DE GRACE)

Animée par l'Abbé Laurent Guimon

Le mardi soir à 20h, à la Maison Sainte Blandine, 12 bis rue Sala

Inscription obligatoire :

secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr
ou 0472770790 (entre 9h et 12h du lundi au vendredi)
Participation aux frais : 7 €

La gratitude pour goûter une vie nouvelle !

Nous avons bien souvent l'habitude de prier pour demander des grâces, mais nous avons moins l'habitude de remercier. Les effets de la prière de gratitude, d'action de grâce sont stupéfiants. La gratitude est au cœur de la foi chrétienne puisque le mot même d'eucharistie (messe) signifie action de grâce c'est à dire gratitude.

Pour découvrir ou développer la prière de gratitude, nous vous proposons un parcours de 10 semaines qui transforme et apporte la joie !

La gratitude agit au niveau de notre corps, de notre psychisme, au niveau relationnel et spirituel. Au long de ce parcours, nous apprendrons à devenir des personnes habitées par la gratitude, et ainsi à entrer dans une vie nouvelle avec Jésus.

Programme : 10 rencontres entre janvier et mars 2026

- Mardi 6 janvier : Étape 1. Découvrir la puissance transformante de la gratitude
- Mardi 13 janvier : Étape 2. Cultiver quotidiennement la vertu de la gratitude
- Mardi 20 janvier : Étape 3 – La création, invitation à la gratitude
- Mardi 27 janvier : Étape 4 – Grandir dans la gratitude pour ce que je suis
- Mardi 3 février : Étape 5 – La gratitude vis-à-vis des autres – Les aspects relationnels de la gratitude
- (Pause pendant 2 semaines : vacances scolaires d'hiver)
- (Mercredi des Cendres 18 février Début du carême)
- Mardi 24 février : Étape 6 – Gratitude vis-à-vis de Dieu, entrer dans la gratitude inconditionnelle
- Mardi 3 mars : Étape 7 – Installer la vertu de gratitude
- Mardi 10 mars : Étape 8 – Vivre la gratitude en temps d'épreuves
- Mardi 17 mars : Étape 9 – Accueillir la gratitude qui jaillit de la croix
- Mardi 24 mars : Étape 10 – Aller jusqu'au bout du chemin de la gratitude

PÈLERINAGE – SUR LES PAS DES MARTYRS DE CORÉE – OCTOBRE 2026

**Accompagné par l'Abbé Laurent Guimon,
de l'église Saint-Georges à Lyon**

11 jours, en octobre 2026, pour faire le tour de la Corée sur les pas des Martyrs, mais aussi pour découvrir la culture traditionnelle coréenne.

Préinscription et renseignements
l.guimon@lyon.catholique.fr

Petite histoire missionnaire de la Corée.

A l'origine de la christianisation en Corée, il n'y a pas l'arrivée de missionnaires étrangers, mais Pierre Lee, un intellectuel, qui découvre la foi chrétienne lors d'un voyage en Chine et se fait baptiser en 1784. Rentré dans son pays, il évangélise et baptise ses compatriotes. Ce n'est que 10 ans plus tard qu'un prêtre chinois sera secrètement envoyé. Mais déjà le pouvoir en place persécute les premiers chrétiens. Ce prêtre chinois sera exécuté en 1801.

Les chrétiens coréens décident alors d'adresser une supplique au Pape pour qu'on leur envoie de nouveaux prêtres. La démarche aboutit en 1820 et 3 missionnaires français des Missions Étrangères de Paris (MEP), sont envoyés en Corée : ils sont exécutés en 1839. L'un d'eux a pris la précaution d'envoyer en Chine 3 jeunes Coréens pour qu'ils y suivent le séminaire. À Shanghai en 1845, le premier Coréen, André Kim est ordonné prêtre. Il réussit à rentrer secrètement en Corée. L'année suivante, âgé de 25 ans, il est exécuté. Il sera canonisé en 1984 par le Pape Jean-Paul II : c'est le premier « martyr » coréen.

Dans le contexte politique de l'époque Le christianisme est alors regardé en Corée non seulement comme une menace pour l'ordre social établi, mais comme une religion occidentale, dont les prêcheurs sont des envahisseurs et les fidèles, des espions.

Le massacre qui s'ensuit n'a aucune commune mesure avec ce que la communauté chrétienne de Corée a connu jusqu'alors. Les fidèles sont pourchassés et exécutés systématiquement. Les estimations parlent de 10 000 victimes... Sur les 12 missionnaires des MEP présents dans le pays en 1866, 9 sont décapités. Les 3 survivants fuient en Chine et donnent l'alerte.

En 1877, un missionnaire est arrêté et emprisonné. Mais, à la différence de ses prédécesseurs, il est simplement expulsé du pays. En 1886, un traité franco-coréen est enfin signé, et comporte une clause sur la liberté religieuse. Les chrétiens de Corée sont alors environ 20 000, et vivent disséminés dans le pays. Il reste 12 missionnaires venus des MEP, mais aucun prêtre coréen. Pourtant, ces survivants reprennent leurs activités, et parviennent peu à peu à se faire accepter. Ils ouvrent une imprimerie en 1886, et entament l'année suivante la construction de la cathédrale de Séoul.

Un siècle plus tard, ils sont plus de cinq millions à accueillir le pape François. Il y a aujourd'hui 35 évêques en Corée, 5,8 millions de catholiques (soit 11% de la population).

Carnet de famille

Baptêmes

- | |
|--|
| Le 13 décembre d'Agathe BELLOTTE fille de Jean-Eude et Océane née LEROY |
| Le 13 décembre de Laure POUIN DE WOUILT fille de Xavier et Marie-Astrid née VIENOT DE VAUBLANC |
| Le 20 décembre de Hortense VAQUIÉ fille d'Edouard et Valentine née DELECOURT |
| Le 26 décembre d'Apolline QUESSON fille de paul et mathilde née WITTOZ |
| Le 27 décembre d'André NAUTRÉ fils de Paul et Jeanne née DOMANSKI |

À vos agendas !

Catéchisme (CP à CM2) : les mercredis de 9h45 à 11h à la MSB (hors vacances scolaires).

Collégiens et Lycéens : Cours tous les mercredis (hors vacances scolaires) à 17h30 pour les collégiens avec le frère Sébastien (6è) et l'abbé Perruchot (5è -3è), et cours tous les 15 jours pour les lycéens avec l'abbé Spriet de 18h à 19h.

Etudiants et jeunes pros :

1. **Rosaire Vivant des jeunes** : apprendre à prier le chapelet et se fomer. Contact : Abbé Perruchot.
2. **Spes-Misericordiae** : Contact : Louis-Marie Vian (07.67.64.66.16) et Blanche des Courtils (07.70.25.98.79)
3. **Groupe Saint Jean-Paul II (jeunes célibataires de plus de 35 ans)** : Cf. Annonces hebdomadaires de Saint-Georges.

Groupe Caritas : pour jeunes professionnels mariés ou célibataires - Contact : Vianney et Hortense Ezanno (06.60.41.36.78)

Catéchumènes (adultes demandant le baptême) ou adultes désirant revoir toutes les bases du catéchisme en un an : chaque mercredi de la période scolaire de 20h30 à 22h avec l'abbé Laurent Guimon. Cours aussi dispensé par YouTube pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — lien privé, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Néophytes (adultes récemment baptisés) ou « recommençants » : un mercredi sur deux avec l'abbé Spriet de 20h30 à 22h. Cours aussi enregistré pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Catéchisme pour adultes : **lundi 26 janvier** de 20h30 à 22h avec l'abbé Spriet. Cette année : les principes de la vie morale du chrétien (3ème partie du Catéchisme de l'Eglise Catholique).

A la découverte de la Bible : avec l'abbé Laurent Guimon. Thème de l'année 2025-2026 : Le Livre de l'Apocalypse (suite)

Une fois par mois le même cours est fait le jeudi soir de 20h30 à 21h30 et le vendredi après-midi de 15h à 16h à la Maison Sainte Blandine

Dates des cours (une heure), le jeudi à 20h30 - le vendredi, même cours à 15h :

- **8 et 9 janvier 2026**

- 5 et 6 février
- 5 et 6 mars
- 23 et 24 avril
- 21 et 22 mai

Initiation pratique sur la liturgie de la messe : Pour apprendre à participer à la Messe et à suivre la liturgie dans son missel. Prochain cours de l'année le **lundi 9 mars** à 20h30.

Soirée jeunes couples (moins de 5 ans de mariage) : le **mardi 9 décembre** à 20h à la MSB. Cf. Site de Saint-Georges.

Foyers “Domus Christiani” : www.domus-christiani.fr. Et cf. Site de Saint-Georges.

Foyers : groupes Cana (cf Site de Saint-Georges)

Groupe Saint Joseph : groupe d'époux éprouvés, par une séparation, un divorce, un procès en nullité de mariage, etc. L'objectif est de soutenir ces personnes, et qu'elles s'apportent mutuellement une aide fraternelle. Une rencontre par mois à la MSB. Le premier vendredi du mois. Contact : Capucine Maire : capucinemaire@gmail.com.

Conférence Saint-Vincent de Paul : pour visiter à domicile les personnes isolées. Contact : Matthieu Sautel, 06 80 96 44 12, matthieu.sautel@gmail.com.

Ecoute Post-IVG : Chaque mois, une équipe composée d'une écoutante, d'une psychologue, d'un médecin et d'un prêtre (abbé Spriet) accueille, écoute et accompagne à Lyon des femmes ayant connu un avortement. Parlez-en autour de vous. Contact : parolepostivglyon@gmail.com

Service de messe :

- **Enfants et adolescents :** Tous les jeunes ayant fait leur première communion sont les bienvenus.
Inscription via ce formulaire : <https://forms.office.com/e/PnGpHrcEBy>

- **Etudiant et jeunes pro :** avec Frère Sébastien

“Garde d'honneur” du Sacré-Coeur

Heure d'adoration et de réparation chaque premier vendredi du mois à l'église après la messe de 18h30.

Inscriptions : madame Christine de Pazzis -

cdepazzis@neuf.fr ;

renseignements :

<https://www.gardedhonneurdusacrecoeur.org/>

QUÊTES IMPÉRÉES DU MOIS :

4 janvier : Missions d'Afrique - Koupéla (partielle)

Une quête “totale” : tout est reversé au diocèse. Une quête “partielle” : 30% du montant total est reversé au diocèse.



MISSEL POUR LES FIDELES

Des missels sont en vente à la sacristie (pour enfants, pour adultes)

OFFRANDE DE MESSES

(Cf. Site internet pour les explications, onglet “dons”)

Messe : 18€

Neuvaine : 180€

Janvier 2026

Date	Fête	Activités	
Jeudi 1er janvier	Dans l'octave de la Nativité	Messe à 10h et Veni Creator (LG)	<i>Pas de confessions ni de chapelet</i>
Vendredi 2 1er du mois	Fête du Saint Nom de Jésus	Messe à 18h30 (LG) Adoration de 19h30 à 21h et confessions de 19h30 à 21h (LG)	
Samedi 3 1er du mois	Ste Geneviève, vierge	Messe à 9h (LG) en rite lyonnais - <i>pas de messe à 11h</i>	 <i>Confessions de 9h45 à 10h30</i>
Dimanche 4 janvier	SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS CHRIST	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 5	St Télesphore, pape martyr	Messe à 18h30 (LS)	
Mardi 6	Epiphanie de Notre-Seigneur	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Rencontre jeunes couples à 20h - Spi & Spi à 20h30 à la crypte Formation sur la Vertu et la Gratitude (étape 1) à 20h	
Mercredi 7	De la férie	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et Lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30	
Jeudi 8	De la férie	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Evangélisation avec Spes et Caritas à 20h - Cours n°4 sur la Bible à 20h30	
Vendredi 9	De la férie	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Cours n°4 sur la Bible à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Soirée Oeuvres de Miséricorde	
Samedi 10	De la Sainte Vierge le samedi	Messes à 9h (LS) et à 11h (MG) en rite lyonnais	 <i>Confessions de 9h45 à 10h30</i>
Dimanche 11 janvier	Dimanche de la Sainte Famille	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - abbé Guimon à Jardin et Bourg de Thizy Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 12	De la férie	Messe à 18h30 (LS) Groupe Vocationnel	
Mardi 13	Commémoration du baptême de Notre-Seigneur	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Spi & Tea à 20h30 à la crypte Formation sur la Vertu et la Gratitude (étape 2) à 20h	
Mercredi 14	St Hilaire, évêque, confesseur	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes à 20h30 - Ecoute Post-IVG (abbé Spriet) Rosaire Vivant des jeunes à 18h	
Jeudi 15	St Paul, ermite	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	
Vendredi 16	St Marcel 1er, pape et martyr	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	
Samedi 17	St Antoine, abbé - Notre-Dame de Pontmain	Messes à 9h (LG) et à 11h (MG) en rite lyonnais	 <i>Confessions de 9h45 à 10h30</i>
Dimanche 18 janvier	2ème dimanche après l'Epiphanie	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 19	Sts Marius, Marthe, Audifax et Abachus, martyrs	Messe à 18h30 (LS) Confessions de 20h30 à 22h (LS)	
Mardi 20	St Fabien, pape et Sébastien, martyr	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Rencontre jeunes couples à 20h Formation sur la Vertu et la Gratitude (étape 3) à 20h	
Mercredi 21	Ste Agnès, vierge et martyre	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et Lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30	
Jeudi 22	St Vincent et St Anastase, martyrs	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	
Vendredi 23	St Raymond de Pegnafort, confesseur	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	
Samedi 24	St Timothée, évêque et martyr	Messes à 9h (LS) et à 11h (MG) en rite lyonnais	 <i>Confessions de 9h45 à 10h30</i>
Dimanche 25 janvier	3ème dimanche après l'Epiphanie	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - abbé Spriet à Jardin et Bourg de Thizy Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 26	St Polycarpe, évêque et martyr	Messe à 18h30 (LS) Catéchisme pour adultes (CEC) à 20h30	
Mardi 27	St Jean Chrysostome, évêque, confesseur et docteur	Messes à 7h (LS) et 18h30 (LG) - <i>pas de messe à 9h</i> Formation sur la Vertu et la Gratitude (étape 4) à 20h	
Mercredi 28	St Pierre Nolasque, confesseur	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes à 20h30	
Jeudi 29	St François de Sales, évêque, confesseur et docteur	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Louange et Adoration avec Spes et Misericordia à 20h	
Vendredi 30	Ste Martine, vierge et martyre	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	
Samedi 31	St Jean Bosco, confesseur	Messes à 9h (LG) et à 11h (MG) en rite lyonnais	 <i>Confessions de 9h45 à 10h30</i>
Dimanche 1er février	Dimanche de la Septuagésime	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 2	Purification de la Sainte Vierge	Messe à 18h30 (LS) Conseil Pastoral (CPP) à 20h30	
Mardi 3	St Blaise, évêque et martyr	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Formation sur la Vertu et la Gratitude (étape 5) à 20h	
Mercredi 4	St André Corsini, évêque et confesseur	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et Lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30	

Légende : confessions de 17h30 jusqu'à 18h15 (sauf horaire spécifié); chapelet à 18h; adoration de 17h00 à 18h15

LS : Abbé Laurent Spriet, LG : Abbé Laurent Guimon, MG : Abbé Mathieu Grenier

En cas de contradiction entre le bulletin et le site ou la lettre hebdomadaire, ce sont le site et la lettre hebdomadaire qui priment.

Le bulletin est prévu un mois à l'avance : il ne peut pas tenir compte des aléas. Merci.